

**Vendredi 5 décembre 2008 - Montauban**  
**Intervention de Michel Stoumboff, conseiller technique**  
**au nom de Michel BARNIER**

**en clôture du congrès 2008**  
**des Producteurs de Légumes de France**

Madame la Présidente de la FNPL (Angélique DELAHAYE),  
Madame la Députée-maire de Montauban (Brigitte BAREGES),  
Madame le Préfet,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames, messieurs,

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir accepter les excuses de Michel BARNIER : comme il vous l'a lui-même expliqué, Mme la Présidente, lorsqu'il vous a reçue dans son bureau il y a 3 jours, le Premier Ministre lui a demandé de se rendre outre-mer pour vérifier la mise en œuvre des mesures de réparation suite au passage du cyclone DEAN. Il regrette sincèrement de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui, et il m'a demandé de venir à votre rencontre, avec Madame le Préfet, pour vous écouter, à travers la voix de votre Présidente, et pour pouvoir vous répondre en son nom.

Avant tout, permettez-moi de vous féliciter, Madame la Présidente, pour les services rendus à la profession par votre organisation. A votre image, votre filière est unanimement reconnue comme exigeante et dynamique, faite de professionnels réalistes et responsables.

Votre filière produit de la qualité alimentaire, avec des produits qui ont du goût, une typicité, une identité forte. Mais bâtir des systèmes de production viables économiquement et adaptés à des attentes sociétales de plus en plus caractérisées, parfois contradictoires, devient de plus en plus complexe.

Votre 52eme congrès clos une année 2008 marquée par des prix des légumes au dessous de la moyenne quinquennale, du fait d'une offre nationale relativement stable, d'une concurrence à l'import importante (Pays-Bas, Belgique et Espagne), et d'une consommation peu dynamique pour les produits comme la salade, l'endive, la tomate, le concombre, l'artichaut, la courgette, ou encore, cet été, le melon.

Les revenus 2008 des producteurs de fruits et légumes s'orientent de nouveau à la baisse, compte tenu de l'effet combiné de cette morosité des prix et de la hausse des charges, en particulier pour les producteurs de tomate sous serre, et de légumes sous abri froid du Sud-est.

Cette baisse des revenus, c'est le constat pour votre secteur que nous avons tiré à l'occasion de la conférence sur la situation économique des entreprises agricoles qu'a organisée le ministre le 12 novembre dernier. J'y reviendrai dans un instant.

Les filières françaises des légumes ont connu une forte évolution au cours des dix dernières années. Elles jouent toujours un rôle majeur tant sur le plan économique que social, mais elles sont confrontées à de nombreuses difficultés : un recul du potentiel de production, des débouchés sans évolution et un pouvoir de négociation limité face à la concentration de la distribution. De plus, l'ouverture croissante des marchés se traduit par une augmentation de la concurrence par les prix, alors que, dans votre secteur, il faut le reconnaître, la rémunération des producteurs passe essentiellement par le marché.

Je pense qu'il faut persévérer dans les efforts déjà largement engagés dans le sens d'une différenciation qualitative, et qu'il faut miser sur une inversion de la tendance baissière de la consommation de fruits et légumes dans les années à venir : l'évolution des attentes sociétales en matière de santé et de nutrition va dans ce sens.

En attendant, il faut batailler inlassablement pour démontrer, de manière rationnelle, que l'éternel « marronnier » médiatique sur la cherté des F&L n'est pas fondé, ou que certaines allégations toxicologiques relèvent de la désinformation.

Sur le fond, la recherche d'amélioration des facteurs de compétitivité doit emprunter de nombreuses voies :

- 1) La compétitivité des entreprises, dans toutes ses dimensions,
- 2) L'organisation et la gouvernance de la filière,
- 3) La prise en compte croissante des préoccupations sociétales.

C'est autour de ces thèmes, Madame la Présidente, que j'organiserai mon propos.

## **1- L'innovation au service de la compétitivité des entreprises légumières**

### **[Mesures d'urgence du 12 novembre]**

J'évoquais il y a un instant les mesures annoncées par Michel BARNIER dans le cadre de la conférence sur la situation économique des entreprises agricoles, le 12 novembre dernier.

Depuis cette date, dans chaque département, le préfet préside un comité de mise en œuvre, avec l'ensemble des services de l'Etat et l'ensemble des partenaires sociaux et financiers de l'agriculture. La situation de toutes les entreprises en difficulté est examinée, au cas par cas. Les exploitations maraîchères doivent avoir pleinement accès aux mesures horizontales d'allègement des charges sociales et financières décidées, qui représentent un effort global de près de 200 millions d'euros :

- 70 millions d'exonération des taxes sur les produits pétroliers et le gaz naturel,
- 90 millions d'euros pour des allègements d'intérêts bancaires (60 à la charge de l'Etat, 30 des banques)
- 30 millions d'euros pour un allègement exceptionnel des charges sociales, tant pour les cotisations personnelles que pour les charges patronales (soit un triplement de l'effort habituel, pris en charge à parité par l'Etat et par la MSA).

Au-delà de ces mesures d'urgence horizontales, je voudrais aborder la question spécifique du coût de l'énergie.

### **[Energie –Serres]**

Les productions maraîchères sous serres sont violemment confrontées à l'accroissement important du prix des énergies depuis près de trois ans, et particulièrement au cours de cette dernière campagne.

Michel BARNIER a souhaité apporter une réponse immédiate en mars dernier, à travers la mobilisation de différentes mesures conjoncturelles : remboursement anticipé de la TVA, prise en charge de cotisations sociales, mobilisation du fonds d'allègement des charges, exonérations fiscales sur les produits pétroliers et le gaz naturel.

Parler ainsi des aides conjoncturelles que le Ministre a débloquées cette année pour aider les exploitations les plus en difficulté me conduit à faire une parenthèse pour évoquer un sujet dont nous avons discuté à plusieurs reprises : la possibilité pour les serristes de bénéficier d'un déplafonnement des aides « de minimis », en considérant que leur activité pourrait être assimilée aux activités d'une entreprise. L'éligibilité aux aides « de minimis » est définie par des règles communautaires qui s'appliquent de façon identique dans les 27 Etats membres de l'UE, en fonction de l'activité du bénéficiaire. L'activité des serristes étant une activité de production primaire agricole, elle relève donc obligatoirement du "de minimis" agricole. C'est là une règle communautaire, dont la modification nécessiterait la volonté d'une majorité d'Etats membres, condition qui n'est malheureusement pas du tout remplie aujourd'hui.

Revenons au problème de la facture énergétique.

Je sais que, alors que le prix du fioul connaît aujourd'hui un reflux salutaire, le prix du gaz reste au cœur de vos préoccupations. Nous avons saisi GDF afin d'appuyer votre demande de répercussion rapide de la baisse actuelle des énergies fossiles sur le tarif TELNUIT.

Mais au delà de ces réponses d'urgence, le caractère structurel de l'augmentation du coût des énergies fossiles nécessite des mesures d'adaptation ambitieuses pour le secteur. Pour cela, nous avons engagé en 2008 une enveloppe exceptionnelle de 2,5 M€ afin d'augmenter de 10 ou 15 points les taux de subvention des investissements relatifs aux économies d'énergie ainsi qu'à la conversion énergétique vers les énergies renouvelables. Ces majorations seront maintenues en 2009.

Le développement de la cogénération est également un axe important pour vos exploitations. Je connais et salue l'implication forte et l'expertise précieuse de votre fédération sur ce dossier difficile, compte tenu des enjeux énergétiques généraux qu'il soulève. Des améliorations du dispositif sont d'ores et déjà engagées pour l'hiver 2008-2009 concernant les tarifs de rachat, notamment concernant le maintien du déplaçonnement actuel par rapport au prix du gaz. Un travail est également en cours pour permettre l'intégration de la TICGN dans le prix du gaz utilisé pour le calcul de ce déplaçonnement. Par ailleurs, le ministère en charge de l'énergie travaille en lien avec les cogénérateurs à une ouverture du fonctionnement des cogénérations sur le marché libre. Cette avancée permettrait un fonctionnement des cogénérations sur 12 mois et une meilleure rentabilité économique du dispositif.

De plus, concernant le travail relatif à la création de nouveaux contrats, nous soutiendrons le développement d'une prime à l'efficacité énergétique, garantie d'utilisation optimale des cogénérations.

Enfin, le ministère de l'agriculture finalise en ce moment le dispositif de diagnostics énergétiques des exploitations agricoles. Dès début 2009, ces diagnostics énergétiques permettront aux exploitants de réduire leur consommation de fioul, d'intrants ou d'électricité, et d'examiner les solutions de production d'énergie renouvelable. Après une montée en puissance, l'objectif du Ministre est d'arriver à 100.000 diagnostics en 2013. Dans l'esprit de la table ronde sur l'énergie du 9 juin 2008, Michel Barnier finalise actuellement les contacts avec plusieurs partenaires opérateurs du secteur énergétique pour lancer le dispositif. Les diagnostics doivent s'inscrire dans une logique partenariale avec les grandes entreprises du secteur énergétique. Certaines ont déjà montré leur intérêt envers ces diagnostics, et notamment en visant les productions sous serres.

#### **[DPA / DPI]**

Vous avez évoqué la question de l'évolution de la déduction pour aléas (DPA). Sur la base du constat d'une utilisation très faible de cet outil (seulement 200 exploitants en France), le ministre a souhaité construire un véritable dispositif de couverture des risques pour les entreprises agricoles. Car les entreprises agricoles sont les entreprises les plus exposées et les entreprises les moins protégées. Ce fut un des axes de sa négociation pour le bilan de santé de la PAC.

Le dispositif rénové repose sur trois volets :

\* Premier volet : une épargne de précaution, aidée fiscalement. En quelque sorte, une épargne pour les coups durs, facilement mobilisable en cas d'aléa climatique, sanitaire ou économique

Le Parlement, dans le cadre du prochain collectif budgétaire (loi de finances rectificative pour 2008), va débattre d'une disposition faisant de la DPA actuellement couplée à la déduction pour investissement un véritable outil de couverture des risques. Son attractivité sera améliorée en termes de montant et de règles d'utilisation. Concrètement, le projet d'article de loi propose pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 :

- de dissocier l'actuel plafond commun à la DPI et la DPA,
- de fixer le plafond de la DPI à 15.000€,
- de fixer pour la DPA un plafond de 23.000 € pour les agriculteurs assurés et de 15.000 € pour les agriculteurs non assurés mais susceptibles d'être indemnisés par le Fonds national de garantie des calamités agricoles.

S'agissant du complément de DPA en fonction du nombre de salariés équivalent temps plein, une discussion est en cours avec Bercy, et nous avons bon espoir qu'il soit maintenu dans le nouveau dispositif.

\* Deuxième volet : l'amélioration de l'assurance récolte, avec une augmentation du taux de prise en charge de la prime par l'Etat, et son inscription dans le cadre du bilan de santé de la PAC, ce qui peut à terme permettre d'évoluer vers des outils de couverture de risques économiques.

\* Troisième volet : la mise en place de fonds sanitaire pour indemniser les conséquences des maladies végétales ou d'évènements altérant la qualité sanitaire des aliments (pollution par la dioxine).

Il s'agit là d'une avancée essentielle du bilan de santé de la PAC, puisque ce fonds pourra être financé dans le cadre du premier pilier de la PAC sous réserve que les agriculteurs y apportent 35% , ce qui pourra l'être à travers des CVO.

### **[Main d'œuvre]**

Vous avez largement évoqué la question du coût de la main d'œuvre. Le gouvernement a adopté successivement plusieurs dispositifs d'allègement de cotisations sociales applicables au secteur agricole, ouverts aux employeurs de main d'œuvre et aux non salariés agricoles. Je ne vais pas les rappeler ici.

Vous estimez, madame la Présidente, qu'il faut aller bien au-delà.

Vous savez que la loi d'orientation agricole a créé un observatoire des distorsions de concurrence au niveau européen sur le coût de la main d'œuvre. Une des 2 premières études commandées à l'INRA portent sur les stratégies de gestion de main d'œuvre dans le secteur des fruits et légumes. Elle est finalisée, et a permis d'apporter un éclairage intéressant sur les sources possibles de distorsion de ce facteur de production.

Evidemment, il apparaît que le droit du travail et la législation sociale propres à chacun des pays jouent un rôle essentiel.

L'Allemagne base une partie de sa compétitivité sur un très important réservoir de main d'œuvre étrangère peu chère.

Mais sa compétitivité repose aussi sur l'efficacité des stations de conditionnement, la performance de la recherche technologique et variétale, les structures de commercialisation et d'organisation de la promotion des produits sur des marchés ciblés, ou encore sur un marché national important, avec des consommateurs très sensibilisés à la qualité des productions nationales.

Les facteurs de compétitivité sont donc nombreux et se combinent. Ainsi, on constate que la productivité tant de l'Allemagne que de la France demeure en-deçà de celle des Pays-Bas, alors que ce pays recourt moins à la main d'œuvre saisonnière et que les salaires y sont élevés.

Certes, la recherche d'une harmonisation entre les législations européennes du travail serait désirable, mais vous connaissez l'immense complexité du chantier.

Soyez certaine toutefois que Michel BARNIER saura présenter à ses différents collègues du Gouvernement les exemples parlants que vous mettez en avant.

J'ai jusqu'ici parlé des entreprises. Vous le savez, la productivité repose aussi sur l'efficacité commerciale et l'organisation de la filière.

## **2- Nouvelle gouvernance de la mise en marché et de l'expérimentation**

Ceci m'amène, madame la présidente, au deuxième axe de mon intervention : le chantier de la nouvelle gouvernance de la filière.

La construction de stratégies par produit suppose avant tout une véritable organisation participative de toutes les entreprises de production, qui permette de proposer aux partenaires d'aval des stratégies de valorisation de la production. Pour atteindre cet objectif, nous devons continuer à travailler à un renforcement de l'organisation économique et à un développement de la concertation interprofessionnelle.

### **[Gouvernance mise en marché]**

C'est l'objet de la rénovation de la gouvernance de la filière sur laquelle nous avons collaboré depuis maintenant plus d'un an.

La mise en place des nouveaux dispositifs communautaires nous a conduit à ré-examiner l'organisation économique dans vos filières, notamment à la lumière des nouvelles possibilités offertes aux associations d'organisations de producteurs.

Le ministre a souhaité qu'une réflexion soit entamée sur l'articulation et la complémentarité des rôles de chacun, afin d'aboutir à un schéma d'organisation rénové, cohérent et plus performant.

Nous savons que la mise en place de ce nouveau schéma, traduit dans le cadre d'une charte nationale adoptée par le Conseil spécialisé de VINIFLHOR, est complexe, car les changements impulsés par cette rénovation sont profonds.

Mais je tiens ici à saluer l'engagement de la très grande majorité des professionnels dans le sens de cette charte, avec notamment, par exemple, la décision toute récente prise à l'unanimité, au sein d'INTERFEL, de mettre en place au sein de l'interprofession des sections interprofessionnelles de première mise en marché, qui vont agir sur la connaissance de l'offre, la publi-promotion et l'expérimentation.

Plusieurs AOP nationales sont à ce jour reconnues ou en cours de reconnaissance : c'est le cas de la tomate et du concombre, de l'endive, ou encore de la salade et de la fraise. Je peux vous assurer de la volonté ferme du Ministre de voir ce nouveau schéma progresser. Pour cela il va utiliser l'ensemble des leviers qui sont les siens pour faire émerger des AOP nationale pour les principaux produits français.

Ces leviers, ce sont :

- Premièrement, des bonifications des taux d'aides pour la modernisation de vos exploitations, en faveur des producteurs appartenant à une organisation de producteurs elle-même membre d'une association opérant au niveau national. Une bonification des taux d'intervention de 10 points supplémentaires a ainsi été décidée pour les producteurs en OP membres d'AOP nationales. Les circulaires d'application sont sorties hier, avec une clause de rétroactivité à la date de parution du décret relatif aux OP/AOP.
- Deuxième levier en faveur des AOP N : la primauté de l'extension des règles,
- Troisième levier en faveur des AOP N : des aides en appui à leur action : un budget d'1M€ est d'ores et déjà prévu en 2009 au sein de l'office afin de soutenir les actions menées par les AOP nationales reconnues.
- Quatrième levier en faveur des AOP N : en faire des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, et leur donner une place dans toutes les instances participant à l'élaboration de l'orientation stratégique de vos filières.

### **[Gouvernance expérimentation]**

Un volet essentiel de la structuration de vos filières concerne l'expérimentation. Le 26 août dernier, à la demande du Ministre, une mission d'expertise a présenté ses recommandations sur ce sujet. Plusieurs propositions d'évolution sont faites, parmi lesquelles :

- La mise en place d'un comité de programmation stratégique unique, chargé de la construction d'une stratégie globale en matière de recherche-expérimentation ;
- La mise en place d'un Conseil scientifique unique aux compétences élargies.

Les différentes familles professionnelles nous ont fait parvenir leurs remarques. Nous allons prochainement vous faire part de nos décisions, afin que le nouveau dispositif puisse être fonctionnel le plus rapidement possible en 2009.

### **[Relations commerciales - observatoire prix et marges]**

Parler de l'organisation et du fonctionnement des filières, c'est évidemment parler des relations commerciales amont-aval, sujet auquel le ministre est particulièrement sensible.

En libéralisant la négociation des prix entre fournisseurs et distributeurs et en favorisant l'implantation des grandes surfaces, la Loi de Modernisation de l'Economie adoptée le 4 août dernier pouvait faire craindre sur les fournisseurs agricoles une pression supplémentaire à la baisse des prix. Le ministre s'est donc employé, dans le cadre de cette loi, à protéger les produits agricoles périssables, dont font partie les fruits et légumes, en les excluant du champ de cette

négociabilité des prix. Par ailleurs, il est prévu dans le cadre de cette loi que les contrats doivent indiquer explicitement « les avantages tarifaires consentis par le fournisseur au distributeur au regard des engagements de ce dernier ».

Vous n'avez de cesse de nous faire part de dysfonctionnements dans l'application de ces dispositions. Michel BARNIER va saisir rapidement ses collègues Christine LAGARDE et Luc CHATEL pour les sensibiliser à la question des pratiques abusives de la distribution dans le domaine des remises, rabais et ristournes. Il va demander notamment un renforcement des contrôles de la DGCCRF sur le sujet, et un renforcement des sanctions en cas d'infraction.

Par ailleurs, il a été annoncé lors de la conférence sur la situation de l'agriculture le 12 novembre dernier la mise en place un comité de pilotage professionnel de l'observatoire des prix et des marges, animé conjointement avec le Ministère de l'économie et des finances (DGCCRF) et le Ministère de l'agriculture et de la pêche. Ce comité associera les représentants de la production agricole, des IAA, des distributeurs et des consommateurs, et aura pour objet de définir le contenu des études, les produits à suivre, les modalités de diffusion des résultats au public. Les résultats de l'observatoire seront transmis à la Commission d'examen des pratiques commerciales.

La première réunion de ce comité de pilotage se tiendra le 11 décembre prochain. Nous avons bien l'intention que des légumes et des fruits fassent partie des premiers produits observés, sur la base de propositions de la FNPL et de la FNPF.

### **3- Nouvelle attentes sociétales**

#### **[Traitements phytosanitaires]**

J'évoquerai enfin la question des nouvelles attentes de la société vis-à-vis de vos produits. Celles-ci concernent en premier lieu leur qualité sanitaire.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement est une des voies incontournables de la différenciation de vos produits.

Elle passe par la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, enjeu dont, je le sais, vous mesurez pertinemment toute l'importance. Je pense par exemple au projet PICLEG, que vous avez mentionné, madame la présidente.

Les travaux du Grenelle de l'environnement ont montré l'attachement de la profession à répondre à ces enjeux de société, mais en ont pointé également les difficultés de mise en œuvre, dont nous sommes pleinement conscients.

Les molécules les plus problématiques ont été retirées pour le respect de la santé des utilisateurs et des consommateurs. S'agissant des autres molécules, - l'effort doit être plus progressif.

Votre secteur est particulièrement concerné par le retrait de molécules de traitement pour lesquelles aucune alternative n'est aujourd'hui disponible.

Conscient de ces difficultés, le Ministre a souhaité que soit créée une Commission spécialisée sur les « usages orphelins », afin de trouver des solutions adaptées.

Cette Commission, qui s'est réunie pour la première fois le 26 juin 2008 sous la présidence de Jean-Marc Bournigal, Directeur général de l'alimentation, est composée de représentants de l'administration, des industries de l'agrochimie, des instituts techniques, de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), et des représentants des différentes filières concernées.

Son périmètre, qui couvre tous les secteurs de production, permet de fédérer les forces et de répartir équitablement les efforts.

Ses travaux permettront l'identification des usages non pourvus afin de trouver les solutions techniques (chimiques, culturales, biologiques..) permettant de ne pas laisser les producteurs sans alternative. Le CTIFL est pleinement associé à ces travaux, compte tenu de son expertise technique irremplaçable sur le sujet. L'avancée des travaux est aujourd'hui satisfaisante, et devrait permettre à la Commission en janvier prochain de cibler les objectifs prioritaires afin de déterminer avec l'AFSSA, les firmes, les instituts et les professionnels eux-mêmes, les solutions envisageables.

Par ailleurs, en vue d'harmoniser davantage le système communautaire d'autorisation et de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et, ainsi, réduire les distorsions de concurrence entre les agriculteurs de l'UE, Michel BARNIER a fait des discussions sur le « paquet pesticides » une des priorités de la Présidence française. Dans les discussions en cours, tous les Etats membres de l'Union européenne sont attachés à ne pas laisser de côté la question de la compétitivité de l'agriculture européenne.

Le projet vise à rapprocher la procédure d'autorisation des produits phytopharmaceutiques de celle des médicaments, en découpant l'Union européenne en 3 grandes zones ; au sein de chaque zone, la reconnaissance mutuelle des autorisations accordées serait obligatoire entre les Etats membres, ces derniers conservant néanmoins une compétence propre dans l'octroi des autorisations de mise sur le marché.

Michel BARNIER est très attaché à l'aboutissement des discussions sur ce dossier avant la fin du mois, pendant la Présidence française, en recherchant des voies de compromis équilibré avec le Parlement.

Parallèlement, le règlement européen relatif aux limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les produits d'origines végétale et animale, entré en vigueur le 1er septembre 2008, vise à une harmonisation communautaire des valeurs de LMR. Ces valeurs doivent s'appliquer sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne et concerner les denrées en provenance des Etats membres de l'Union européenne mais aussi des pays tiers.

### **[Accessibilité des fruits et légumes]**

Sur le sujet fondamental de l'alimentation, les consommateurs attendent énormément de vos produits. Depuis 17 mois, Michel BARNIER n'a cessé de se faire l'avocat de la nécessité de développer la consommation des fruits et légumes chez les enfants, particulièrement sous-consommateurs mais aussi très réceptifs en matière d'habitude alimentaire.

A l'instar du programme « lait dans les écoles », le programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles, « un fruit pour la récré », bâti en complète concertation avec l'ensemble de la filière, est maintenant devenu une réalité inscrite dans les politiques communautaires. Lors des discussions autour des règlements de mise en œuvre de ce programme, nous veilleront à ce que les légumes aient aussi toute leur place.

## **4- Pour conclure : sujets communautaires**

### **[OCM fruits et légumes]**

Un mot sur la nouvelle OCM, en place depuis maintenant un an. L'élaboration de la « Stratégie Nationale pour des programmes opérationnels durables » est une avancée majeure, qui doit permettre de valoriser au mieux vos projets d'entreprises jusqu'en 2013.

L'un des sujets délicats à résoudre a été celui de l'articulation entre la nouvelle OCM et le règlement de développement rural. Au delà de l'évolution de la nouvelle programmation de développement rural 2007-2013, où les mesures agro-environnementales portant sur les légumes ont été très significativement élargies et renforcées, nous avons décidé de porter à Bruxelles une demande de revalorisation du montant de certaines MAE dans le secteur des fruits et légumes. C'est principalement le cas de la mesure de lutte biologique, qui constitue une mesure phare pour vos filières.

### **[Bilan de santé de la PAC]**

Pour conclure, un mot sur une actualité à la fois très récente et très importante : le bilan de santé de la PAC.

Les 27 ministres de l'agriculture sont parvenus, à l'issue d'une négociation longue et plus difficile que prévu, à un accord : il s'agit du premier accord à 27 sur la politique agricole commune. Je ne vais pas vous présenter dans son détail son contenu, largement – et parfois un peu rapidement – présenté ici ou là.

J'insiste simplement sur le fait que, comme Michel BARNIER s'y était engagé, cet accord offre aux Etats-membres la possibilité de réorienter les aides de la PAC, selon de multiples modalités et à

travers de multiples outils. Cette réorientation ouvre, entre autres, la question de l'attribution de DPU aux surfaces en fruits et en légumes.

Le Ministre a ouvert la négociation sur la mobilisation de ces outils avec les organisations professionnelles agricoles. Son ambition est d'arrêter les choix nationaux d'ici la fin janvier.

## **Conclusion**

Au cours de cette année qui vient de s'écouler, vous avez du faire face à une conjoncture difficile. Michel BARNIER a mobilisé les instruments à sa disposition pour aider les entreprises les plus en difficulté à franchir ce cap.

Nous avons aussi, ensemble, ouvert des chantiers importants pour l'avenir : la gouvernance des filières, l'expérimentation, l'accessibilité. Ce sont des sujets lourds, structurants, qui engagent le secteur pour les prochaines années. Je voudrais terminer en vous remerciant encore une fois pour votre engagement très volontariste sur ces différents dossiers, qui préparent l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.